



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Rhône

Manager

LA PERTINENCE D'UNE S.C.I.

Objectif	✚ Répondre à votre interrogation : Doit-on acheter à titre personnel ou professionnel son local d'exploitation, ou doit-on constituer une Société Civile Immobilière ?
Public visé	✚ Chef d'entreprise artisanale ou son conjoint
Pré-requis	✚ Aucun

I. Stratégie fiscale applicable à l'immeuble professionnel

- Conséquences du choix patrimoine professionnel
- Conséquences du choix patrimoine personnel
- Possibilité d'un transfert du patrimoine professionnel vers le patrimoine personnel
- Intérêts de la S.C.I.

Programme

II. Qu'est-ce qu'une société civile immobilière ?

- Définition
- Règles fondamentales
- Fonctionnement
- Comment constituer une S.C.I.

Méthode
pédagogique

Déroulement

✚ **Durée** : 7 heures en 1 journée
✚ **Date** : 07/02/2011
✚ **Lieu** : Lyon

Coût

✚ **TNS** : 28 €
✚ **Salarié** : 105 €

Renseignements

✚ Cécile Durand
☎ : 04 72 43 43 32
c.durand@cma-lyon.fr

Manager